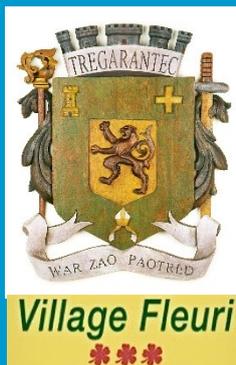


Le Ty Journal de Trégarantec



Février 2021

MAIRIE DE TRÉGARANTEC – 6 rue Menez Bargall, 29260 Trégarantec
02.98.83.61.65. – mairie.tregarantec@wanadoo.fr

Les horaires de la Mairie - Eurioù an ti-kêr

La mairie est ouverte au public du mardi au vendredi de 9h à 12h30 pour l'accueil et le standard du mardi au vendredi de 9h00 à 12h30 et 13h30 à 17h00

NUMÉROS UTILES

GENDARMERIE :

☎ 17 ou ☎ 02.98.83.00.40

POMPIERS :

☎ 18 ou 112

MÉDECIN :

☎ 15 (Samu)

PHARMACIES :

☎ 32 37

Samedi, après 19 h, dimanche et tous les soirs de la semaine

AMBULANCES :

faire le 15

Du lundi au samedi, de 20h à 8h et dimanche/jours fériés.

En cas de problème concernant l'électricité sur la commune :

Yvon Cloarec (07 69 37 86 07)

En cas de problème concernant l'alimentation en eau sur la commune :

02 98 83 02 80

MARCHÉ

le samedi matin de 09h45 à 13h00

Venez visiter le site internet de la commune :

<https://tregarantec.bzh>

LE MOT DU MAIRE



Mes chers Concitoyens,

Ce mois de février est annonciateur de bonnes nouvelles pour la commune : une secrétaire de mairie a été recruté en la personne de Chiraz Basly.

Madame Basly occupait le poste en qualité d'intérimaire. Elle a souhaitée s'investir de manière durable auprès de nous. À l'issue d'une commission composée de membres du conseil et d'une représentante du CDG 29 (Centre de Gestion du Finistère), il a été décidé de la recruter en CDI.

Cette année, si la situation sanitaire le permet, va être l'objet de grand projets : on envisage de rénover le terrain de sport, de créer un City Park et d'améliorer les jeux pour les plus jeunes ; pour tous, nous travaillons à la mise en place d'un petit car, le lundi et le vendredi, pour aller au marché de Lesneven.

Nous avons des projets que nous souhaitons porter avec votre soutien, création d'un commerce de proximité, de jardins partagés. Pour cela, nous seront amenés à vous concerter afin d'affiner durablement nos projets, vos projets.

Le principe élémentaire que le conseil municipal a souhaité avoir, est celui de l'écoute et du dialogue : nous sommes là pour vous aider dans la mesure de nos possibilités, afin de discuter avec vous de nos, de vos propositions. C'est tous ensemble que nous construirons Trégarantec, contre vents et marées.

J'invite également les personnes de plus de 75 ans à se faire vacciner dans les prochaines semaines, dès que le centre de Lesneven sera ouvert. Pour se faire, il faudra prendre rendez-vous. N'hésitez pas à vous adresser en mairie.

Je vous souhaite une très bonne lecture et un très bon mois de février.

Jean-Louis Phelep

INFORMATIONS COMMUNALES

Pour recevoir le *Ty Journal* par mail, pensez à vous inscrire à tyjournal.tregarantec@gmail.com
en précisant vos noms et adresse

VIE PUBLIQUE ET URBANISME

- Si vous habitez la commune et que vous êtes victime de la prolifération des rats, prenez contact avec la mairie (02 98 83 61 65 / marie.tregarantec@wanadoo.fr) afin d'engager une action commune.

Il y a eu 16 permis de construire de délivrés en 2020 :

- EARL DU LEURÉ (n° 29 288 20 00001)
- LOSSEC Anthony (n° 29 288 20 00002)
- SCEA ELEVAGE DE KERMOR (n° 29 288 20 00003)
- CORRE Anna (n° 29 288 20 00004)
- GALES Raphaël (n° 29 288 20 00006)
- ST ALME PETIT Jordan (n° 29 288 20 00007)
- COULOIGNIER Anthony (n° 29 288 20 00008)
- SENE Mathieu (n° 29 288 20 00009)
- INISAN Laure (n° 29 288 20 00010)
- RIOUALEN Lucas (n° 29 288 20 00011)
- LESTRAT Hugo (n° 29 288 20 00012)
- RENARD Cécile (n° 29 288 20 00013)
- ARNAUD Christophe et KERLEROUX Sandrine (n° 29 288 20 00014)
- ISSOUFFI Seva et LEBOULANGER Solenn (n° 29 288 20 00015)
- NEURDIN Léa et ROCHE Stevan (n° 29 288 20 00016)
- VALGRESY Monique (n° 29 288 20 00017)

ÉTAT CIVIL DE L'ANNÉE 2020

Reconnaisances avant naissance

HORNSPERGER Loïc et LAVAL Margot
PELEAU Florian et CONQ Solène
BLEUNVEN Thomas
BOUCHER Gaël et ROPARS Maryline

Naissances hors commune

BENOIT Anna, Edith, Véronique à Brest (29)
BOUCHER Clémence, Jeanne, Eliane à Landerneau (29)
DROUILLET Katheleen, Françoise, Yvonne à Brest (29)
GRECH Louise à Landerneau (29)
PENNEC Olivia à Brest (29)
PÉLEAU CONQ Mathis à Brest (29)
SAMSON Kaïs à Brest (29)

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 JANVIER 2021

Le Conseil Municipal de Trégarantec, convoqué le 14 janvier 2021, s'est réuni à la salle polyvalente.

Étaient présents : PHELEP Jean-Louis PHELEP, CLOAREC Yvon, HENRY Samuel, BOIVIN Romuald, ALANOU Yann, CORRE Magali, DEBONNAIRE Charles-Henri, LOAEC Maryse, LE ROUX Marion, MAUDIRE Pierre, ROPARS Maryline, ROUDAUT Xavier, VEIGA-FERNANDES Gabriel, TOUDIC Yann.
Absents non excusé : SALIOU Olivier.

À 20h00, Monsieur Le Maire constatant, que le quorum était atteint, ouvre la séance. À l'unanimité le Conseil approuve le compte rendu du 20/11/20.

1. CERTIFICAT ADMINISTRATIF

Monsieur le Maire informe les Conseillers qu'un certificat Administratif a été établi Pour financer les études de la charpente de la salle polyvalente. La somme de Trois mille trois cent soixante euros (3360 €) a été prise dans le chapitre dépenses imprévues.

2. AUTORISATION D'ENGAGEMENT DES CRÉDITS D'INVESTISSEMENT 2021

Monsieur le Maire rappelle, que dans le cas où le budget d'une collectivité n'a pas été adopté et afin d'assurer l'exécution d'opérations d'investissements et de réparations en cas d'imprévu il est nécessaire de voter une délibération l'autorisant à mandater les dépenses d'investissements de l'exercice 2021 dans la limite de 25% des crédits ouverts au budget 2020, soit la somme de 45000 €. Voté à l'unanimité.

3. PROPOSITION DE TARIF DE LA R.O.M (REDEVANCE ORDURE MÉNAGÈRES)

Monsieur le Maire expose l'augmentation de la redevance de 24€ par an et par foyer votée par les conseillers communaux de la communauté communes pays de LESNEVEN. Monsieur Romuald BOIVIN, a apporté quelques explications à ce sujet

4. CONVENTION DE MARCHÉ AVEC LA CLCL (A.M.O)

Monsieur le Maire informe les Conseillers que dans le cadre des travaux de réfection des toilettes publiques la commune souhaite passer une convention d'assistance générale à maîtrise d'ouvrage (A.M.O) avec la CLCL pour une procédure adaptée. Voté à l'unanimité.

5. ORIENTATION BUDGÉTAIRE : GRANDES LIGNES

Monsieur le Maire indique aux Conseillers que vue le contexte sanitaire, il propose **le maintien des tarifs communaux** : Concessions cimetières, location de salle, location de matériels et taux d'impôts locaux. Voté à l'unanimité.

Dans le débat sur les orientations budgétaires de 2021 les points suivants ont été abordés

L'Atelier communal : Suite à la réception du chèque bancaire de la SMACL, les réparations de l'Atelier communal sont effectuées. Il reste la réfection de la gouttière.

Salle du temps libre : Une étude a été effectuée et un renforcement de certaines panes sera nécessaire. Les travaux devront être effectués pour le 31 mars 2021.

Voirie : Pour préparer au mieux le budget, les devis et métrage sont à effectuer. Et les routes nécessitant des travaux sont à déterminer par la commission de travaux.

Remplacement de matériel informatique : Seront à remplacer tous les ordinateurs et téléphones de la Mairie. Un téléphone d'astreinte sera à disposition. Ce dossier sera pris en charge par Mr. Pierre MAUDIRE

Achat de matériel roulant : Sont envisagés l'achat d'une remorque pour la voiture de service, un portail pour la fermeture de l'atelier communal et une pince « crocodile » suivant le tarif.

Commission animation : Monsieur Samuel HENRY, explique à l'assemblée le projet d'amélioration et d'aménagement de l'air de jeux (le city park – jeux pour enfants) qui seront à programmer suivant les tarifs et devis.

TY journal de TRÉGARANTEC : Des devis seront à prévoir pour l'année 2021.

Commission : Toutes les commissions seront réunies par leur président afin d'établir les besoins chiffrés en vue du budget primitif

Poste de secrétaire : La nomination sera effective à compter du 1^{er} février 2021. La secrétaire intérimaire est en fonction jusqu'au 31 janvier 2021.

Concessions cimetières : Monsieur le Maire fera l'inventaire afin de constater les échéances des concessions au 31/07/2021 et de percevoir le montant dû.

Taxe d'aménagement : Actuellement 17 permis de construire ont été délivrés dans la commune. Une taxe d'aménagement sera perçue par la commune à la fin de la construction des maisons

La fibre optique : L'entreprise AXIONE, travail sur le chantier de déploiement de la fibre optique dans la commune. Il est demandé impérativement d'élaguer les arbres et buissons surplombant les espaces publics.

Une discussion s'engage quant à la réalisation des travaux : prise en charge par la commune puis répartition des frais pour chaque propriétaire ou à charge à chacun d'effectuer les travaux.

6. QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe les conseillers sur la bonne qualité de l'eau suite au rapport remis par l'ARS.

Le Maire invite les personnes de plus de 75 ans à se faire vacciner.

Une campagne de dératissage sera menée, prière de s'inscrire en Mairie (minimum 5 noms).

ANNONCES COMMUNAUTAIRES

• SERVICE AMÉNAGEMENT

- TRAVAUX RD 770 (PLOUDANIEL) -

Démarrés depuis septembre, les travaux de réaménagement de la RD770 se feront sous circulation jusqu'en mars 2021. Restez prudents aux abords des chantiers !

> Plus d'information sur le site du département : <https://www.finistere.fr/Actualites/Axe-Ploudaniel-Saint-Eloi-travaux-de-securisation-de-la-RD770>

• SERVICE ENVIRONNEMENT

- TRANSITION ÉNERGÉTIQUE -

La consommation des appareils électriques d'un foyer représente 18 % de sa consommation d'énergie annuelle dont 30% généré par les appareils électriques.

> La nuit : on débranche tous !

La veille représente 20 % de l'énergie utilisée par nos appareils multimédias en moyenne. Pour certains appareils comme les décodeurs télé, c'est plus, cela peut aller pour certains appareils jusqu'à 75 % de leur consommation en fonctionnement, regardez dans la notice ou sur internet leur consommation en veille, vous serez surpris. Un décodeur télé peut consommer 150 kWh/an en veille soit 27 €/an, cela vaut le coût de l'éteindre la nuit ! Il serait bien de faire de même avec la LiveBox mais certaines ne supportent pas d'être éteintes régulièrement.

> Plus de conseils sur www.clcl.bzh rubrique Environnement > Transition énergétique > Citoyens du climat

• MAISON DE SERVICE AU PUBLIC (MSAP)

- FERMETURE DE LA TRÉSORERIE DE LESNEVEN / PERMANENCES À LA MSAP -

Suite à la fermeture du bureau de la trésorerie de Lesneven situé au 48 Rue Général de Gaulle, prévue par la direction départementale des Finances publiques, à compter du mois de janvier 2021 un accueil de proximité assuré par les agents des finances publiques sera proposé au siège de la MSAP (nouveau bâtiment de l'hôtel communautaire au 12 boulevard des Frères Lumières à Lesneven).

Cet accueil physique vise à aider les usagers (particuliers et entreprises) à accomplir l'ensemble de leurs démarches fiscales ou autres (factures locales, amendes...) en étant reçus dans l'un des points d'accueil de proximité par des agents des finances publiques.

Permanences dès le premier trimestre 2021 les 2e et 4e vendredi du mois (15/01 – 12/02 – 26/02 - 12/03 – 26/03) de 14h00 à 17h00 uniquement sur rendez-vous. Les rendez-vous doivent être pris au moins 48h avant la date souhaitée au 0 809 401 401 (appel non surtaxé)

ou par internet sur le site impots.gouv.fr rubrique « contact » ou auprès de la Maison de l'Emploi au 02 98 21 13 14 / emploi.lesneven@wanadoo.fr

Les usagers sont rappelés systématiquement par un agent des finances afin de confirmer la date et l'heure fixées.

- PAIEMENT DE PROXIMITÉ CHEZ LES BURALISTES AGRÉÉS -

Depuis le 28 juillet dernier, les contribuables peuvent désormais payer leurs impôts (impôt sur le revenu, taxe foncière, taxe d'habitation...) amendes et produits locaux (cantines, crèches, hôpital...) dans les bureaux de tabac disposant d'un point de vente de la Française des jeux, partenaires de la Direction générale des finances publiques.

Les usagers qui souhaitent régler leurs factures en espèces dans la limite de 300 € et par carte bancaire peuvent désormais se rendre chez un buraliste partenaire. Pour ce faire, il leur suffit de présenter votre facture dotée d'un *datamatrix* (code-barre contenant les informations relatives au paiement) sur l'appareil disponible chez le buraliste et de régler la somme due. Les factures éligibles à ce dispositif mentionnent cette possibilité de paiement chez un buraliste dans la rubrique « modalités de paiement ».

Liste des buralistes agréés sur le territoire :

> Lesneven : LE BISTRO DE LESNE (Place du Général Le Flo) - LA GITANE (2 rue de la Marne)

> Plouneour-Brignogan-Plages : LE GRAND LARGE (1 avenue du Général de Gaulle)

> Ploudaniel : LE WHY NOT (35 rue général de Gaulle).

Nouveau service « paiement de proximité »



Pour payer en espèces*,
rendez-vous chez
votre buraliste agréé
affichant ce logo

* en espèces dans la limite de 300€ ou par carte bancaire

• SERVICE DÉCHETS

En raison de la crise sanitaire actuelle, les déplacements et contacts doivent être limités au maximum. Aussi il est demandé aux usagers de favoriser la réalisation des formalités administratives de manière dématérialisée via la rubrique

Environnement > Déchets du site internet www.clcl.bzh.

L'accueil des usagers à l'hôtel communautaire se fait uniquement sur RDV. Pour cela, merci de contacter préalablement le service par téléphone ou par mail : 02 98 21 87 88 / riom@clcl.bzh suivant les horaires d'ouverture habituels (lundi, mardi, mercredi, vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30 - Fermé le jeudi matin).

- TRIER APRÈS LES FÊTES-

Quelques conseils pour trier vos emballages en cette période de fête de fin d'année :

> SE TRIE : les papiers cadeau et rubans en papier, les films d'emballage transparents, les papiers bulle, les boîtes et emballage de jouets ou figurines en carton (après avoir retiré les liens et poignées en plastique), les emballages de chocolats et papillotes, les tickets de jeu à gratter, les barquettes de saumon fumé...

> NE SE TRIE PAS ! : les serviettes et mouchoir en papier, comme tous les déchets dit « d'hygiène » étant souillés ils ne peuvent plus se recycler !

ET MON SAPIN ? Il se recycle aussi grâce aux sacs à sapin !! Vous pouvez aussi le déposer en déchèterie (encombrants ou aux déchets verts)

-CALENDRIER COLLECTES 2021-

Le calendrier (particuliers et professionnels conventionnés) des collectes de bacs individuels pour l'année 2021 est disponible en téléchargement sur le site internet de la CLCL www.clcl.bzh (rubrique Environnement > Déchets > Collecte).

• SERVICE EAU/ASSAINISSEMENT

En raison de la crise sanitaire actuelle, les déplacements et contacts doivent être limités au maximum. Aussi il est demandé aux usagers de favoriser la réalisation des formalités administratives de manière dématérialisée via la rubrique Environnement > Eau et Assainissement du site internet www.clcl.bzh.

L'accueil des usagers à l'hôtel communautaire se fait uniquement sur RDV. Pour cela, merci de contacter préalablement le service par téléphone ou par mail : 02 98 83 02 80 / eau@clcl.bzh suivant les horaires d'ouverture habituels (lundi, mardi, mercredi, vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30 - Fermé le jeudi matin).

Afin de répondre au mieux à vos attentes, le service Eau et Assainissement de la CLCL vous propose le règlement de votre facture par prélèvement en deux ou dix échéances.

Pour bénéficier de ce mode de règlement, il vous suffit de contacter le service au 02 98 83 02 80 ou à eau@clcl.bzh. Nous vous ferons parvenir le mandat prélèvement SEPA qu'il conviendra de nous retourner accompagné d'un RIB.

• TOURISME CÔTE DES LÉGENDES

-RÉOUVERTURE / HORAIRES JUSQU'AU 07 FÉVRIER -

Lesneven : Du lundi au samedi de 9h30 à 12h30 et de 14h à 17h30. Fermé le mardi matin.

Maison de Territoire (Meneham) : Du lundi au samedi de 10h30 à 12h30 et de 14h à 17h30. Dimanche de 14h à 17h30.

INFORMATIONS DU TERRITOIRE

• CENTRE SOCIOCULTUREL INTERCOMMUNAL (CSI)

-PROGRAMME ANIMATIONS FAMILLES JANVIER 2021-

Contact et inscription à l'accueil du Centre Socioculturel !

Tarifs : Carte Famille à 20€ ou 2€ /adulte – Gratuit enfant

SAMEDI 16 ET 23 JANVIER - 9H00 : Atelier de bricolage parent-enfant

Réalisation d'un pantin articulé pour les enfants à partir de 6 ans.

Rdv à l'atelier situé à la chapelle *Ty Maudez* à Lesneven.

SAMEDI 30 JANVIER À 10H00 : Atelier d'éveil

"Pirouettes et Chansonnettes" (Nouveauté !)

Nouveauté les ateliers d'éveil sont ouverts jusque 5 ans.

2 groupes : 0-3 et 3-5 ans. " J'explore... le toucher !"

-RECHERCHE BENEVOLES

ACCOMPAGNEMENT SCOLAIRE-

Le Centre Socioculturel recherche des bénévoles pour son accompagnement à la scolarité.

L'accompagnement va du niveau CP à la 3ème. Il vise à apporter les ressources dont les enfants ont besoin pour réussir. Aucune compétence spécifique n'est requise.

Qualités appréciées : patience et sens de l'écoute. Disponibilité un ou plusieurs soirs (lundi, mardi et jeudi) entre 16h30 et 18h.

Présence requise (à minima) : un soir par semaine. S'engager sur une année scolaire.

> Pour toute information complémentaire, vous pouvez joindre l'accueil du CSI au 02.98.83.04.91 ou vous rendre sur www.centresocioculturelintercommunalpaysdelesneven.org et sur la page Facebook [@centresocioculturellesneven](https://www.facebook.com/centresocioculturellesneven)

• SYNDICAT DES EAUX DU BAS LÉON

-PROLONGATION JUSQU'AU 01/04/21 DU CONCOURS ANCIENNES PHOTOS-

À vos tiroirs : Quand les photos nous racontent le paysage !

Comment nos paysages de campagne, notre bocage, nos rivières, nos entrées de bourgs ont-ils évolué ? Le Syndicat des Eaux du Bas-Léon vous propose de participer à une grande collecte de photos d'archives et d'anciennes cartes postales du Bas-Léon (du Conquet à Tréfléz).



L'objectif est d'analyser le paysage d'hier et d'aujourd'hui afin d'illustrer les enjeux de reconquête de la biodiversité et de la qualité de l'eau relevés dans le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux. Si

vous dénicher d'anciennes photos, vous pouvez nous les communiquer par courrier (2 route de Penn ar Guear, 29 260 Kernilis) ou nous les transmettre par email à l'adresse bocage.basleon@orange.fr

N'oubliez pas de préciser le lieu (commune, lieudit, zone la plus précise possible) et si possible l'année de la prise de vue. Les photos de paysages les plus intéressantes seront par la suite exposées. 2 appareils photos sont à gagner.

Le règlement et les zones de photos recherchées sont disponibles sur le site du Syndicat

<https://www.syndicateauxbasleon.bzh>



Pour connaître les dernières actualités des services de la Communauté Lesneven Côte des Légendes (déchets, eau/assainissement, urbanisme, économie...) rendez-vous sur www.clcl.bzh ou www.facebook.com/clcl.bzh

PAGES D'HISTOIRES

Par Jacques Miorcec de Kerdanet

La bataille du Porlarc'h (mai 1342)

Le pays de Léon a toujours été très habité. Ainsi au IIIème siècle, la ville de Vorganium (actuel Kerilien, en Plouneventer) possédait l'un des deux seuls théâtre de Bretagne, avec Vannes. Or, pour créer un tel site, il convient d'être certain d'avoir du monde au spectacle !

Puis les siècles passèrent, jusqu'en 900-950, où le comte Even gagne une bataille décisive sur les « envahisseurs » Normans. Il construit alors sur le point haut de Lesneven, un motte, et très vite une bourgade s'installe à son chevet. Pour éviter les mauvaises surprises, il faut décidé d'entourer cette citée d'un cordon de sonnettes, soit de petite mottes prévues pour prévenir les invasions ennemies. Ici se trouve l'origine de la petite forteresse du Porlarc'h. Sans doute est-ce là que vécurent un temps les Trégaranteuc.

Mais nous voici en 1342. Depuis un an sévit la Guerre de Succession ducale en Bretagne.

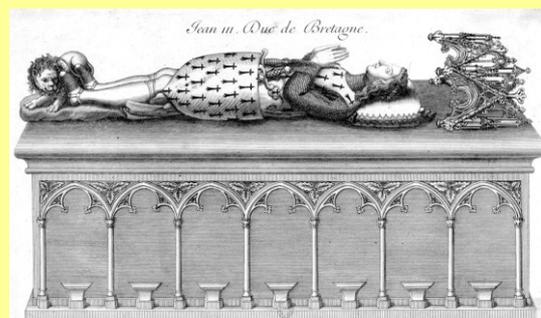
Quelques brèves explications : le duc Jean III est mort, refusant de désigner son successeur, son demi-frère Jean de Montfort, tant il déteste sa belle-mère Yolande de Dreux !

Arthur II précédent duc avait eu d'un premier mariage Jean et Guy. Ce dernier, décédé, ait eu une fille, comtesse de Penthièvre, épouse de Charles de

Blois (le cousin du roi de France). Ce dernier rentre en lice pour succéder au duc de Bretagne ! cette non désignation se solda par 20 ans de guerres et de pillages, viols et assassinats entre Anglais, Français et Bretons, tout cela car « Dame Yolande » n'était point une belle-mère adorable !

Hervé VII, vicomte de Léon, lointain descendant d'Even, ami de Jean de Montfort s'est mal comporté au siège de Nantes, et vu les reproches, il change et passe au clan du comte de Blois. Il cherche à se faire des alliés et importune tant Tanguy du Chastel, que celui-ci profitant de l'arrivée de renforts anglais, décide d'une opération punitive. Cette histoire est parfaitement connue, ayant été conté par Jean Froissart, historien de la duchesse Anne de Bretagne.

Ce qui fait que Trégarantec a donc une origine officielle, mentionné dans les chroniques ducales !



Gisant du Duc Jean III, par Nicolas PITAU (1670-1724),

HORAIRES ET LIEUX DE MESSE

Les horaires concernant les quatre ensembles de la paroisse seront affichés à la porte de l'église.

CALENDRIERS DES COLLECTES DES BACS INDIVIDUELS POUR 2021

2021

CALENDRIER DES COLLECTES

BACS INDIVIDUELS

> Version du 07/12/20

Afin de faciliter le travail des agents et assurer que votre bac soit collecté, merci de le déposer en évidence sur la voie publique dès la veille de sa collecte. Votre nom et adresse doivent y être inscrits.



ORDURES MÉNAGÈRES

LE LUNDI

PLOU DANIEL - SECTEUR 2
LES NEVEN
LANARVILY
PLOU DANIEL - SECTEUR 1

LE MARDI

SECTEUR BRIGNOGAN-PLAGES
KERNOUÉS
LE FOLGOËT
SECTEUR PLOUËOUR-TREZ
SAINT-FRÉGANT

LE JEUDI

GOULVEN
SAINT-MÉEN
TRÉGARANTEC
PLOUIDER

LE VENDREDI

KERLOUAN - SECTEUR 2
KERNILIS
GUISSÉNY
KERLOUAN - SECTEUR 1

JANVIER
1 V FÉRIÉ
2 S
3 D
4 L
5 M 1
6 Me
7 J
8 V
9 S
10 D
11 L
12 M 2
13 Me
14 J
15 V
16 S
17 D
18 L
19 M 3
20 Me
21 J
22 V
23 S
24 D
25 L
26 M 4
27 Me
28 J
29 V
30 S
31 D

FÉVRIER
1 L
2 M 5
3 Me
4 J
5 V
6 S
7 D
8 L
9 M 6
10 Me
11 J
12 V
13 S
14 D
15 L
16 M 7
17 Me
18 J
19 V
20 S
21 D
22 L
23 M 8
24 Me
25 J
26 V
27 S
28 D

MARS
1 L 9
2 M
3 Me
4 J
5 V
6 S
7 D
8 L
9 M 10
10 Me
11 J
12 V
13 S
14 D
15 L
16 M 11
17 Me
18 J
19 V
20 S
21 D
22 L
23 M 12
24 Me
25 J
26 V
27 S
28 D
29 L
30 M 13
31 Me

AVRIL
1 J
2 V
3 S
4 D
5 L FÉRIÉ
6 M 14
7 Me
8 J
9 V
10 S
11 D
12 L
13 M 15
14 Me
15 J
16 V
17 S
18 D
19 L
20 M 16
21 Me
22 J
23 V
24 S
25 D
26 L
27 M 17
28 Me
29 J
30 V

MAI
1 S FÉRIÉ
2 D
3 L
4 M 18
5 Me
6 J
7 V
8 S FÉRIÉ
9 D
10 L
11 M 19
12 Me
13 J FÉRIÉ
14 V
15 S
16 D
17 L
18 M 20
19 Me
20 J
21 V
22 S
23 D
24 L FÉRIÉ
25 M
26 J 21
27 Me
28 V
29 S
30 D
31 L

JUIN
1 M 22
2 Me
3 J
4 V
5 S
6 D
7 L
8 M 23
9 Me
10 J
11 V
12 S
13 D
14 L
15 M 24
16 Me
17 J
18 V
19 S
20 D
21 L
22 M 25
23 Me
24 J
25 V
26 S
27 D
28 L
29 M 26
30 Me



EMBALLAGES RECYCLABLES

LE LUNDI

LE FOLGOËT
SAINT-FRÉGANT

LE MARDI

LES NEVEN

LE MERCREDI

GOULVEN
KERLOUAN
PLOUIDER
GUISSÉNY
PLOU DANIEL

LE JEUDI

SAINT-MÉEN
LANARVILY
TRÉGARANTEC
CÔTE BRIGNOGAN-PLAGES
CÔTE PLOUËOUR-TREZ

LE VENDREDI

KERNILIS
KERNOUÉS

Communauté Lesneven
Côte des Légendes
Kumunadeg Lesneven Aod ar Majezenn

Service Public d'Élimination
des Déchets - SPED
02 98 21 87 88 / dechets@clcl.bzh



Pour connaître les reports de collecte des jours fériés, rendez-vous sur www.clcl.bzh, le facebook de la CLCL ou référez-vous à vos bulletins d'informations municipaux.

2021

CALENDRIER DES COLLECTES

BACS INDIVIDUELS

> Version du 07/12/20

Afin de faciliter le travail des agents et assurer que votre bac soit collecté, merci de le déposer en évidence sur la voie publique dès la veille de sa collecte. Votre nom et adresse doivent y être inscrits.



ORDURES MÉNAGÈRES

LE LUNDI

PLOU DANIEL - SECTEUR 2
LES NEVEN
LANARVILY
PLOU DANIEL - SECTEUR 1

LE MARDI

SECTEUR BRIGNOGAN-PLAGES
KERNOUÉS
LE FOLGOËT
SECTEUR PLOUËOUR-TREZ
SAINT-FRÉGANT

LE JEUDI

GOULVEN
SAINT-MÉEN
TRÉGARANTEC
PLOUIDER

LE VENDREDI

KERLOUAN - SECTEUR 2
KERNILIS
GUISSÉNY
KERLOUAN - SECTEUR 1

JUILLET
1 J
2 V
3 S
4 D
5 L
6 M 27
7 Me
8 J
9 V
10 S
11 D
12 L
13 M 28
14 Me FÉRIÉ
15 J
16 V
17 S
18 D
19 L
20 M 29
21 Me
22 J
23 V
24 S
25 D
26 L
27 M 30
28 Me
29 J
30 V
31 S

AOÛT
1 D
2 L
3 M 31
4 Me
5 J
6 V
7 S
8 D
9 L
10 M 32
11 Me
12 J
13 V
14 S
15 D FÉRIÉ
16 L
17 M 33
18 Me
19 J
20 V
21 S
22 D
23 L
24 M 34
25 Me
26 J
27 V
28 S
29 D
30 L
31 M

SEPTEMBRE
1 Me 35
2 J
3 V
4 S
5 D
6 L
7 M 36
8 Me
9 J
10 V
11 S
12 D
13 L
14 M 37
15 Me
16 J
17 V
18 S
19 D
20 L
21 M 38
22 Me
23 J
24 V
25 S
26 D
27 L
28 M 39
29 Me
30 J

OCTOBRE
1 V
2 S
3 D
4 L
5 M 40
6 Me
7 J
8 V
9 S
10 D
11 L
12 M 41
13 Me
14 J
15 V
16 S
17 D
18 L
19 M 42
20 Me
21 J
22 V
23 S
24 D
25 L
26 M 43
27 Me
28 J
29 V
30 S
31 D

NOVEMBRE
1 L FÉRIÉ
2 M 44
3 Me
4 J
5 V
6 S
7 D
8 L
9 M 45
10 Me FÉRIÉ
11 J
12 V
13 S
14 D
15 L
16 M 46
17 Me
18 J
19 V
20 S
21 D
22 L
23 M 47
24 Me
25 J
26 V
27 S
28 D
29 L
30 M 48

DÉCEMBRE
1 Me
2 J
3 V
4 S
5 D
6 L
7 M 49
8 Me
9 J
10 V
11 S
12 D
13 L
14 M 50
15 Me
16 J
17 V
18 S
19 D
20 L
21 M 51
22 Me
23 J
24 V
25 S FÉRIÉ
26 D
27 L
28 M 52
29 Me
30 J
31 V



EMBALLAGES RECYCLABLES

LE LUNDI

LE FOLGOËT
SAINT-FRÉGANT

LE MARDI

LES NEVEN

LE MERCREDI

GOULVEN
KERLOUAN
PLOUIDER
GUISSÉNY
PLOU DANIEL

LE JEUDI

SAINT-MÉEN
LANARVILY
TRÉGARANTEC
CÔTE BRIGNOGAN-PLAGES
CÔTE PLOUËOUR-TREZ

LE VENDREDI

KERNILIS
KERNOUÉS

Communauté Lesneven
Côte des Légendes
Kumunadeg Lesneven Aod ar Majezenn

Service Public d'Élimination
des Déchets - SPED
02 98 21 87 88 / dechets@clcl.bzh



Pour connaître les reports de collecte des jours fériés, rendez-vous sur www.clcl.bzh, le facebook de la CLCL ou référez-vous à vos bulletins d'informations municipaux.

INFORMATION CORONAVIRUS



Le 14 janvier 2021, le Premier ministre a annoncé l'avancée du couvre-feu de 20h00 à 18h00 sur l'ensemble du territoire métropolitain à partir du samedi 16 janvier 2021. L'objectif du couvre-feu est de limiter les rassemblements durant lesquels les mesures barrières sont moins bien appliquées et où le virus circule rapidement tout en limitant l'impact sur l'économie déjà mise à rude épreuve par l'épidémie.

Pour vous déplacer, munissez-vous d'une attestation de déplacement dérogatoire, d'un justificatif

professionnel ou d'un justificatif scolaire.

Les sorties et déplacements sans attestations dérogatoires sont interdits de 18h00 à 06h00, sous peine d'une amende de 135 € et jusqu'à 3750 € en cas de récidive. Les établissements autorisés à ouvrir ne pourront plus accueillir de public après 18h00.

Retrouvez les informations officielles sur la crise sanitaire sur www.gouvernement.fr/info-coronavirus

PETITES ANNONCES

(contact : tyjournal.tregarantec@gmail.com)

Les annonces publiées ci-dessous n'engagent en rien la municipalité et sont de la responsabilité exclusive des dépositaires.

Les Instants Créatifs - FEVRIER 2021 Vacances scolaire



L'Atelier Graines d'Art (ateliers artistiques enfants, ados, adultes) vous propose, comme chaque vacances scolaires à Trégarantec, des stages, des animations créatives pour chacun, des ateliers découverte (pastel, dessin,...) aux ateliers de créativité, d'arts plastiques,...

Selon la situation sanitaire du moment, les activités seront ou non maintenues.

N'hésitez pas à me contacter : 06.34.66.80.63 / annick.tilly29@gmail.com

<https://grainesdart.weonea.com/>

<https://www.instagram.com/lateliergrainesdart>

<https://www.facebook.com/AnnickTilly29>

Places limitées afin de préserver l'espace de travail de chacun selon le protocole sanitaire en vigueur à l'atelier (masque obligatoire). Chèques Vacances acceptés, Pass Culture (pour les 18 ans.)

oOo

Boutique solidaire AGDE



Ouverture de la boutique solidaire AGDE – 6, rue Notre Dame – Lesneven.

Ouverte de 10h à 12h30 et de 15h00 à 18h30 (sauf les lundis matin et jeudi).

Venez découvrir les conserves artisanales et les paniers garnis confectionnés sur le chantier d'insertion ! Contact : 07 54 36 59 05

LE TY JOURNAL

Directeur de publication : Jean-Louis Phelep
Ont collaboré à ce numéro : Pierre Maudire, Samuel Henry
et Maryse Loac
Contact : tyjournal.tregarantec@gmail.com

MAIRIE DE TRÉGARANTEC
LE TY JOURNAL,
6 rue Menez Bargall,
29260 Trégarantec

Crédit photos : Pierre Maudire, *Gisant de Jean III duc de Bretagne*, par Nicolas PITAU (1670-1724), in https://fr.m.wikipedia.org/wiki/Fichier:Jean_III_duc_de_Bretagne.jpg

En fonction de l'espace disponible, la Mairie se réserve le droit de réduire la longueur des articles. Les annonces pour le bulletin de mars 2021 sont à déposer en Mairie ou par courriel pour le **15 février 2021** .



10-31-1238 / Certifié PEFC / Ce produit est issu de forêts gérées durablement et de sources contrôlées. / pefc-france.org